



Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 52/14
au Conseil Communal

**Demande d'un crédit de CHF 385'000.-- TTC
pour l'aménagement d'équipements sportifs
scolaires et l'extension du parking existant aux
Fossés**

Cyrille Perret, Municipal
Violeta Seematter, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis de demande de crédit de réalisation fait suite à la votation du Conseil communal qui a accordé, lors de sa séance du 28 mai 2013, un crédit de CHF 9'250'000.-- pour la réalisation d'une école et d'une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) aux Morettes (préavis No 38/13).

En effet, selon l'article 1.1.1. des directives et recommandations pour l'aménagement d'installations sportives publiées le 1^{er} février 2012 par le Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud, tous les sites scolaires doivent disposer d'un équipement sportif rationnel, incluant des installations extérieures correspondant au nombre de classes. Les installations du présent préavis remplacent celles qui existaient pour le Centre des Morettes et qui ont dû être déplacées à la suite de la construction du nouveau bâtiment de l'école/UAPE. Les nouvelles places de parking sont également liées à la construction de la nouvelle école.

2. Historique

Le Bureau d'architecture Pierre-Alain DUPRAZ, à Genève, a mené l'étude qui a permis d'établir les coûts de réalisation de toute l'opération. Cette étude globale a intégré la réalisation de l'école/UAPE actuellement en construction, ainsi que la démolition du pavillon scolaire provisoire et la création d'une zone de verdure qui font ensemble l'objet d'un préavis séparé. Elle a également englobé l'aménagement d'équipements sportifs scolaires et l'extension du parking existant, qui font l'objet du présent préavis. Le crédit d'étude a été accordé par le Conseil communal le 8 février 2012.

A la suite d'un nombre d'appels d'offres, dans le strict respect de la loi sur les marchés publics, celles-ci ont été vérifiées, évaluées et comparées. Des choix ont été faits sous réserve de l'acceptation du crédit par le Conseil communal.

La mise à l'enquête publique de l'école/UAPE n'a pas fait l'objet de recours et le permis de construire a été délivré par la Municipalité. A la suite de l'acceptation du crédit de réalisation par le Conseil communal du 28 mai 2013 par 48 oui et 1 abstention, le chantier a pu démarrer en octobre 2013 comme planifié.

Parallèlement, les autres aménagements extérieurs, à savoir les équipements sportifs, l'extension du parking, la démolition du pavillon scolaire et la création d'une zone de verdure, ont également été mis à l'enquête du 30 novembre 2012 au 3 janvier 2013. Ils ont, quant à eux, fait l'objet de 13 oppositions qui ont été levées par la Municipalité. Un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a été retiré par son initié avant le début des procédures. Ces dossiers ont, par ailleurs, reçu l'aval des services cantonaux concernés.

3. Equipements sportifs extérieurs

Les nouvelles installations sportives extérieures correspondent en tous points aux installations nécessaires à l'éducation physique, telles qu'exigées dans les directives et recommandations pour l'aménagement d'installations sportives, publiées en février 2012 par le Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud.

Les nouveaux équipements sportifs sont constitués de :

- 2 pistes de course de 60 mètres,
- 1 piste de saut en longueur, avec bac de sable de réception,
- l'aire tout temps, terrain de basketball,
- les petits agrès (petits recks étagés existant et poutres d'équilibre).

Les installations sportives en plein air qui existaient sur l'emprise de la nouvelle école, seront relocalisées au bas de la parcelle devant l'école existante des Fossés, autour de la nouvelle école enfantine et autour du complexe des Morettes.

Les équipements de piste de course, l'aire tout temps, et les petits agrès sont constitués d'un sol synthétique souple de type « tartan ».

Le Service de l'éducation physique et du sport a préavisé favorablement le projet. En effet, il a noté que le revêtement du terrain de basketball est bénéfique tant pour les articulations des utilisateurs que pour l'absorption du bruit des ballons. La place de jeu respectera les prescriptions de sécurité en la matière, notamment les recommandations du Bureau de prévention des accidents.

Afin de réduire les nuisances sonores, l'utilisation des terrains de sport sera limitée entre 8h00 et 20h00. Des panneaux d'information seront mis en place, rappelant les conditions d'utilisation.

4. Extension du parking existant

Le parking existant des Fossés, côté Jura, sera agrandi, afin d'intégrer sept places de parc destinées au personnel du nouveau bâtiment de l'école/UAPE des Morettes, ce qui est obligatoire selon les normes cantonales. Une place pour personne handicapée sera également créée, améliorant ainsi l'accessibilité du parking aux personnes à mobilité réduite, car il n'y a actuellement aucune place de ce type dans ce parking (8 places dont 1 pour handicapés).

Les nouvelles places de parc seront créées sur la parcelle du parking des Fossés. Les jeux des enfants, situés actuellement à gauche de l'entrée du parking qui longe la route de Bénex, seront déplacés vers la zone où, à l'heure actuelle, se trouve l'école des Fossés.

Un cheminement piétonnier sera prévu depuis le parking des Fossés jusqu'au bâtiment de l'école/UAPE des Morettes. Le sentier du Creux-du-Loup ne sera pas touché par ces aménagements.

5. Coût

2^{ème} Phase : crédit de réalisation (voir annexe 3, schéma de répartition des coûts)

Tableau 1 : Coûts pour la phase de réalisation de l'ouvrage

(Aménagement d'équipements sportifs scolaires, extension du parking existant)

Les frais du crédit d'étude de CHF 895'000.-- (honoraires architectes, ingénieurs, et paysagiste jusqu'à la phase SIA (Société suisse des Ingénieurs et des Architectes) appels d'offres / adjudication) utilisés pour le projet global ont été approuvés dans le cadre du préavis No 8/11.

Le détail des offres par Code des frais de construction (CFC) est à la disposition de la Commission ad hoc.

Tableau 1		
CFC Désignation	Coût TTC CHF	% du coût
0 - Terrain (frais administratifs, émoluments, etc.)	2'160.-	0.56
1 - Travaux préparatoires	4'370.-	1.14
2 - Construction	46'210.-	12.07
4 - Aménagements extérieurs	298'690.-	78.05
Total CFC 0 à 4	351'430.-	91.83
5 - Frais secondaires	31'270.-	8.17
Total général CFC 0 à 5 TTC (hausses légales non comprises)	382'700.-	100

6. Planning

Un planning résumant les préavis communaux et la réalisation des ouvrages est remis en annexe.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis No 52/14 concernant la demande de crédit de CHF 385'000.-- TTC pour l'aménagement d'équipements sportifs scolaires et l'extension du parking existant aux Fossés,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis No 52/14 concernant la demande de crédit de CHF 385'000.-- TTC concernant l'aménagement d'équipements sportifs scolaires et l'extension du parking existant aux Fossés,
2. d'accorder un crédit de CHF 385'000.-- TTC, pour la réalisation des aménagements en question,
3. de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de CHF 12'834.-- par année, au titre d'amortissement.
4. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt conformément aux dispositions de l'art. 19, chiffre 17, du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 17 mars 2014, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

François Bryand

Daniel Kistler

Annexes : - Planning des Préavis communaux et réalisations des parties d'ouvrages
- 3 plans de situation du projet
- Schéma de répartition des coûts du projet global